

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1891)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 298

présenté par
Mme Maréchal-Le Pen

ARTICLE 11 A

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le dispositif d'information des salariés à destination des entreprises de moins de 250 salariés portant sur les possibilités de reprise d'une société par les salariés ne permet pas de combler, lors d'une cession, la disparité existante avec les ETI et grandes entreprises par rapport ressources humaines internes expérimentées en négociation.